



Mise en demeure personnellement

Par **gilloupa**, le **21/12/2009** à **18:36**

Bonjour,

Je viens de recevoir à mon domicile un recommandé avec à l'intérieur une mise en demeure d'un huissier me réclamant une certaine somme d'argent pour le compte d'une SARL.

premierement, à l'intérieur, il n'y a aucun justificatif.

deuxièmement, la société qui me réclame cette somme, je ne la connais pas personnellement, mais je suis président d'une association qui a eu des contacts et des factures avec cette société.

troisièmement, cette mise en demeure m'est adressée personnellement, il n'y a aucune mention du nom de l'association dessus.

Je ne vois pas pourquoi cet huissier m'envoie ce document personnellement. Puisque je ne suis pas le seul représentant de l'association, il y a un trésorier, un bureau...

Mon avis : Je pensais que ce problème révélait plus du tribunal de commerce.

Est-ce légal d'agir ainsi?

Merci d'avance, cordialement.